

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Oyem : une kidnapeuse de bébé arrêtée puis écrouée



Photo: Alexis Ndong Sima

**Paola Nnegue Bibang médite sur son sort à la prison du Peloton.**

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

Le service de néonatalogie du Centre hospitalier régional d'Oyem (CHRO) a été, la semaine dernière, le théâtre d'un fait inédit dans le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. Le vol d'un nouveau-né par Paola Nnegue Bibang, Gabonaise de 25 ans, sans emploi, demeurant à Minka-Nfoua, dans le 1er arrondissement d'Oyem. La kidnapeuse médite présentement sur son acte à la maison d'arrêt. Selon une source proche du dossier, Paola Nnegue Bibang a d'abord fait croire à son petit ami qu'elle était enceinte de plusieurs mois et sur le point d'accoucher. Il est environ 20 heures, quand, munie d'un sac renfermant un carnet de visite vierge, des couches

et autres vêtements pour nourrisson, elle se dirige vers la salle d'accouchement. Mais à son grand étonnement, aucune femme n'y est programmée cette nuit-là. Mais Paola Nnegue Bibang, qui veut à tout prix accomplir sa basse besogne, prend le chemin de la maternité située au pool néonatalogie. Passant les chambres une à une, elle tombe sur celle dans laquelle se trouve Jonie Ada Ndong, une jeune femme de 20 ans dont le nouveau-né est âgée d'à peine une semaine. Elle lui confie qu'elle est sur le point d'accoucher et que les infirmières lui ont demandé de patienter dans cette chambre qui est libre. Peu de temps après, la mère manifestement mise

en confiance, éprouve un besoin urgent d'aller aux toilettes. À son retour, son nouveau-né n'est plus là. Les cris de détresse provoquent aussitôt une panique générale au sein de l'établissement hospitalier. Vers 4 heures

du matin, la voleuse de bébé est neutralisée par des passants, parmi lesquels se trouve la cadette de la mère en détresse. Lesquels se rendaient au CHRO et ont entendu les pleurs d'un nouveau-né en provenance d'un hangar

en construction, où Paola Nnegue Bibang s'était abritée, pour changer le bébé. Aussitôt informés, les éléments de l'antenne provinciale de la Direction générale des recherches (DGR) se rendent sur

place pour constater les faits et interpeller la mise en cause.

Présentée devant le parquet pour rapt d'enfant, elle a été incarcérée, au sortir de son audition chez le magistrat instructeur.

MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS  
01 4 8 2  
N /2022/MBCP/SG/DGMP/Ce-dlgb



### COMMUNIQUE

Faisant suite à l'arrêté n°032.21/MER/MBCP du 30 juillet 2021 fixant le barème des frais de passation des marchés publics, les entreprises candidates à la commande publique sont invitées, après avoir procédé au retrait de l'ordre de recettes à la Direction Générale des Marchés Publics sise au 4<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble Arambo, à s'acquitter dorénavant desdits frais auprès de l'Agence Comptable de l'Agence de Régulation des Marchés Publics selon les modalités suivantes :

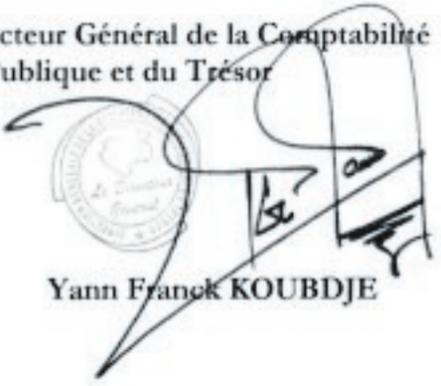
- **en espèces**, à régler directement auprès de l'Agent Comptable de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses locaux sis au 3<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble abritant la Direction Générale de la Caisse des Pensions et des Prestations familiales (à côté du lycée Awassi) ;
- **par chèque certifié banque** libellé à l'ordre de l'Agence Comptable de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- **par virement bancaire** dans le compte de l'Agence Comptable de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dont le Relevé d'Identité Bancaire est : **42001 50 311101 0 5001 00000**.

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME

Le Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor



Yann Franck KOUBDJE